



Strasbourg, le 15 octobre 2021

COMPTE RENDU DE LA VISIOCONFÉRENCE « PARLEMENTAIRE »
- Vendredi 15 octobre 2021 à 09h30 -

La visio-conférence du jour est présidée par Madame Josiane CHEVALIER, Préfète du Bas-Rhin.

En ce jour d'hommage rendu à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie dans un collège dans le Val-de-Marne, à Conflans – Sainte Honorine, victime d'un attentat terroriste islamiste, Madame la Préfète sera présente à midi au côté de Madame la Rectrice de l'académie de Strasbourg.

Par ailleurs, Madame la Préfète indique avoir présenté ce matin aux maires du Bas-Rhin les grands principes contenus dans la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. À ce propos, elle tient à remercier Madame le Maire de Strasbourg pour le soutien public qu'elle a apporté à l'occasion d'une visite domiciliaire qui a eu lieu cette semaine dans une mosquée dont les principes républicains ne sont pas respectés.

La réunion de ce jour se décomposera en trois points avec, d'une part, la présentation des données sanitaires dans le Bas-Rhin, d'autre part, la description des grandes lignes de l'application dans le département des mesures arrêtées lors du Ségur de la santé de 2020, et enfin, un aperçu de la feuille de route interministérielle pour le département du Bas-Rhin transmise par Monsieur le Premier Ministre à Madame la Préfète.

I – Bilan sanitaire du Bas-Rhin.

Le Docteur Laure PAIN, médecin conseil auprès de la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé pour le Bas-Rhin (DT ARS 67) présente les éléments suivants.

La situation évolue toujours favorablement avec un taux d'incidence de 33,2 pour 100 000 habitants, et un taux de positivité de 0,7 pour le département. Dans l'EMS, le taux d'incidence est de 42,9, en deçà du seuil d'alerte. Le taux de positivité est fixé à 0,7.

Le département du Bas-Rhin demeure l'un des plus dynamiques en matière de tests réalisés.

Concernant le secteur hospitalier, l'impact épidémique reste faible avec 10 personnes hospitalisées en soins critiques et 19 en soins conventionnels.

S'agissant de la vaccination, 75,2 % des habitants du Bas-Rhin présentent un schéma vaccinal complet et 76,7 % dispose d'au moins une injection. Actuellement, environ 12 000 injections sont réalisées chaque jour dans le département, dont un tiers par la médecine de ville.

Dans le détail, 86,7 % des individus entre 12 et 17 ans sont totalement vaccinés. Le taux grimpe à 89 % pour les plus de 18 ans.

En ce qui concerne les plus de 80 ans, 88,2 % d'entre eux ont bénéficié d'une première injection et 87,3 % présentent un schéma vaccinal complet. Les autorités de santé mettent l'accent sur la mobilisation des personnes âgées pour qu'elles aillent se faire vacciner. En parallèle, la campagne de rappel de vaccination pour cette tranche d'âge se poursuit. L'ARS a recensé cette semaine 27 718 injections. Les centres de vaccination note un frémissement dans la reprise des rendez-vous.

Enfin, à l'attention des parlementaires européens présents de cette réunion, le Docteur PAIN rapporte les félicitations du Président du Parlement européen pour l'organisation d'une offre de vaccination sur le site de Strasbourg.

II – Détails sur l’application dans le Bas-Rhin des mesures prévues dans le Ségur de la santé.

Sur la mise en œuvre des grands objectifs et l’allocation des crédits d’investissement du Ségur de la santé, Madame Adeline JENNER, Déléguée territoriale de l’Agence régionale de santé pour le Bas-Rhin (DT ARS 67) présente les éléments suivants.

Pour mémoire, le Ségur de la santé est doté d’un volant financier de 09 milliards d’euros.

Dans le Grand Est, 136 millions d’euros seront consacrés à la reprise de la dette des établissements les plus déficitaires, 124 millions d’euros seront dédiés au fonctionnement courant des hôpitaux et 300 millions d’euros seront investis dans des travaux structurels.

Le 12 octobre dernier, à Brumath, devant un parterre d’une centaine de professionnels, l’ARS a présenté la déclinaison locale du plan Ségur pour la santé et mis en exergue les enjeux attachés à ces investissements en termes de réponse au besoin de santé, d’évolution du bâti, d’appui aux personnes âgées et handicapées et de soins non programmés.

À cette occasion, l’ARS Grand Est s’est également engagée de manière ferme sur des clauses de revoyures.

Des échanges avec les parlementaires, il ressort que :

Madame JENNER concède que les investissements prévus par le Ségur de la santé ne seront pas suffisants pour redresser complètement la situation de l’hôpital public, néanmoins, il s’agit d’une première réponse de l’État sur le sujet. Des réflexions devront encore être menées pour l’avenir.

Des établissements aux situations financières dégradées, tel que le Centre hospitalier universitaire de Strasbourg seront accompagnés par l’ARS et le ministère de la santé dans leur recherche d’équilibre financier.

III – Point sur la feuille de route interministérielle fixée pour le Bas-Rhin.

Madame la Préfète s’est vue remettre par Monsieur le Premier ministre une feuille de route interministérielle, portant sur les réformes prioritaires identifiées dans le Grand Est par le Gouvernement, à mettre en œuvre dans un délai de trois ans.

Les travaux identifiés s’articulent autour de deux axes : les réformes prioritaires et les projets locaux structurants.

Sur le premier axe, Madame la Préfète rappelle sa vigilance dans la mise en œuvre du plan « Un jeune, une solution » créé pour résoudre les problèmes de recrutement dans certains secteurs et offrir aux jeunes sans formation des perspectives de réussite professionnelle.

Madame la Préfète revient sur l’application de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Cette loi a pour objet de lutter contre la radicalisation et les dérives sectaires, islamistes notamment. L’accent sera ainsi mis sur l’évaluation des situations individuelles les plus à risque avec l’appui de la CLIR (Cellule de lutte contre l’islamisme radical).

De la même manière, un contrat de sécurité intégré sera conclu entre Madame la Préfète et Madame le Maire de Strasbourg et de toutes les autres communes en zone de compétence police nationale afin de lutter contre la criminalité sévissant dans des zones paupérisées et ayant tendance, au fil des années, à s’étaler sur le territoire de l’Eurométropole.

En parallèle, l’accélération du renouvellement urbain des quartiers (une opération menée par l’Agence de rénovation urbaine – l’ANRU) sera recherchée. La réimplantation de services publics de proximité s’inscrit également dans la démarche de rénovation urbaine. D’ailleurs, le Sous-préfet de l’arrondissement de Saverne a été désigné référent pour le déploiement de l’offre France Service dans le Bas-Rhin. À ce titre, Madame la Préfète a récemment assisté à l’inauguration d’un espace France Service à Saverne.

La remise à plat du système d'hébergement d'urgence constitue un objectif important dans la lutte contre les inégalités. Il convient de diminuer le nombre de personnes logées à l'hôtel et de proposer des solutions individuelles viables et pérennes passant par un accompagnement social adapté, ou, le cas échéant, par une exécution des obligations de quitter le territoire français.

Sur le second axe, les projets locaux structurants, une attention particulière sera exercée par le Gouvernement.

Madame la Préfète rappelle que le 09 mai dernier le contrat triennal « Strasbourg : capitale européenne » a été conclu en présence du Président de la République. De nombreux autres événements à venir en 2022, avec au premier chef, la présidence française de l'Union européenne, vont mettre Strasbourg sous le feu des projecteurs et contribueront grandement à renforcer sa renommée.

Madame la Préfète mentionne également la finalisation des procédures liées au Contournement ouest de Strasbourg et à sa mise en service début 2022. Le désengorgement des axes routiers strasbourgeois, les aménagements fonciers et les mesures de compensation environnementales suivent le même objectif que le dispositif local de ZFE (zone à faible émission) visant à lutter contre la pollution de l'air.

La feuille de route remise à Madame la Préfète s'appliquera au cours des trois prochaines années et pourra, si nécessaire, être adaptée en cours de route. Il s'agit avant tout d'un cap fixé pour les services de l'État dont les résultats seront mesurés à l'aide d'indicateurs et également de données concrètes issues du baromètre de l'action publique.

En l'absence de question, Madame la Préfète remercie les participants et les convie à une nouvelle réunion.